## LES CONFLITS SOCIAUX

Dune tentative de desauchage du personnel des remorqueurs appartenant à la Compagnie des Abelles a été faite ce maille au ret de la compagnie des Abelles a été faite ce maille au ret de la compagnie des Abelles a été faite ce maille au ret de la compagnie des Abelles a été faite ce maille au ret de la compagnie des Abelles a fet faite ce maille de la compagnie des Abelles a la révaluin de ce matin, n'ont pas encore été arrètés, par contre, M Jean Ledour, qui s'était rendu à Dieppe pour débaucher les marins-pécheurs, en qualité de secrétaire du syndicat des inscrits maritimes du Havre et evait vainement tenté d'empêcher certains d'entre eux de garger jeur bord a été mis en état d'arrestation à Dieppe.

Dens cette dernière ville, la grève des châlutiers est virtuellement terminée : sept nouveaux bâtiments ont pris la mer ce matin et les dernières doivent partir cet aprés-midi.

La situation est aujourd'hui normale dans jes autres ports. A Marsellle, le « Gouverneur-Général-Jonnat » de la Compagnie Transaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransaltantique, et le « Cap-Corse », de la Compagnie Pransalta

## La position du ministre à l'égard des grévistes du Havre

des grévistes du Havre

Paris, 4.— M. de Cheppedelaine, ministre de la Marine marchande, a précisé, à la fin de cet après-mid, a position à l'égard des grévistes du Havre.

Après avoir rappelé la genése du conflitactuel, M. de Chappedelaine a gouté que « l'agitation qui s'est manifestie vendredi, au Havre, n'a nullement un caractère corporatif.

» A quels mobiles peut-elle donc répondre? Je vous isisse le soin de les dégager vous-mêmes en vous signalant que les seules sanctions qui ont signalant que les seules sanctions qui ont soumis comme vous de la marine marchane, auquel sont soumis comme vous éaves, bous les equinases de notre flotte de commerce » Après avoir déclare qu' « il n'était pas deuteux que les agitateurs professionnels ont délibérément ches leur heure pour arrêter le départ de Normandie », M de Chappedelaine suppréssionnel de nos comp demande pas mieux que de travalier tranquillement ave la conscience professionnelle que les usages français et érranquillement ave la conscience professionnelle que les usages français et érranquillement ave la conscience professionnelle que les usages promupuel dans la journée de eu confitte sont manifestées, fix immédiament prescrit au directeur de l'Insarription maritime au Havre de donner une auite judiciaire au rapport qu'il avait rédigé à la suite des évenements du 30 novembre. L'arrestation immédiate emmente les aurait empêches d'abuser impunément de la bonne foi de leurs camarades. Mais, si j'ai ordonne les sanctions necessaires dans la journée de vendréd! Je suis obligé de constater, a l'heure même où je vous parle, c'est-à-dire après plus de 48 heures, que les mandats d'amener lances contre deux des incupiès, MM. Chedeville et Grue-nais, n'ent pas encore été exécutés. »

#### Les décisions gouvernementales ne seront plus mises en échec

n A trois reprises différentes, ces deun neneurs ont-febaspe à la police havraise it ils ont assistà à deux réunions qua unt été tenues bier, all Havre, au cour-lesquelles la grève génerale a été dé-idée.

desquelles la grève générale a été dédés.

3- dois toutefois signaler que le prédent Albert Sarraut, ministre de l'Intérécur à pris immediatement les dispositions nécessaires afin que les decisions
gouvernementales ne solent pas pius
longtemps mises en échec.

3- de dis décisions gouvernementales
car si j'ai pris seul. des vendredi matin.
l'entières responsabilité de mes décisions
j'ai resueilli. hier, l'entière approbation
de M. Daladier, président du Conseil.

3- de n'entenda pas mener je ne sais
queile politique de rigueur et de représailles qui ne répondrait ni a l'action du
Couvernement auquel j'ai l'honneur
d'appartenir. ni me aspirations profondes et j'aurais souscrit à des mesures
de conciliation si je n'avais eu la certitude que les meneurs en endaient mettre
le Gouvernement en éches.

#### « Exigences inacceptables »

« Exigences macceptables »

« Après avoir manifesté un réel deau
de conciliation que mes representants
au Bavre avaient reçu misson d'accepter les grevistes sur qui MM. Chedeville et Lajoie navaient cesse d'exercei
leur nocive pression, avaient formulde nouvelles exigences que j'ai considerées inacceptables pour le gouvernement
commé pour mol-même.

Ils subordonnaient, en effet, le départ
du « Normandie » dont l'appareillage eul
éte en tout etat de cause retarde de
quelques neures :

été en tout etat de cause retarde de queiques beures :

1º A la levee de toutes les poursuites contre MM. Chedeville et Lajoie et Gruenais, ainsi qu'à la liberation de Lajoie le seul inculpe qui ait été mis en étai d'arrestation.

2º A l'intervention du gouvernemen. auprès des dirigeants de la societé duramorquage e Les Abeulles » pour que cet te société reprenne integralement le peu sonnei itécnoie après les evenements d. 38 novembre et qui, d'ailleurs, a été rem place depuis.

39 novembre et que, un place depuis.

3º A la reintégration des employés du bac de Hode, licencies par l'admunistration des travaux publics à la suitc de la greve du 30 novembre.

4º A la suspension du jeu de l'article 39 du code disciplinaire et penal de as accommande de deltant les sanc

tions en cas d'absence megare et de don de posta.

Il suffit dénoncer ces exigences pour montrer que l'on demandait au gouver nement non pas des mesures de clèmen ce mais un geste de capitulation puis de l'acception de la ceptifica de l'acception de l'acception

montrer que l'on demandait au gouver nement non pas des mesures de clemen ee mais un geste de capitulation puis que se conditions exigées pour la reprise du travail tendaient à supprimei toutes les légères anctions prises à la suite des abandons de poste commis à bord des navires requisitionnés et aussi à faire une assimilation madmissible entre le statut du personnel requisitionné et elui des compagnies privees. Si l'ajournement du départ du « Normandié » est de nature à causer un préjudies moral et materiel certain, payer le départ du paquebot au prix d'une atteinte plus grave que les précédentes au respect de la discipline et de l'autorité mu parque constituer un marché de dupe, pour l'autorité du gouvernement et le prestige du pays.

En prenant une telle attitude, je n'ai pas voulu orimer le personnel. Les vraix marins savent bien qu'ils unt en moi un de leurs défenseurs les plus fidéles et les plus actifs, et ce n'est d'ailleurs pas d'hier que j'ai montré ma sollicitude à leur égard.

Conscient d'avoir toujours fait preuve du maximum de compréhension » l'égard de nos marins, je c'en ai que plus le droit, aujourd'hui, de frapper impitoyablement ceux qui par leur action coupable provoquent leurs camarade abusés à enfreindre la loi.

A l'heure où les Etats totalitaires ban dent eur shergie et guettent les moin dies da nos faiblesses, une democratic comme la nôtre ne peut subsister «tivere dans le cadre de ses libres matitations que dans la mesure où l'ordre de l'autorité ne sont pas, à chaque instant, mis en cause par l'agitation fact or de certains.

Des licenciements

#### Une grève des bras croisés pour protester contre les sanctions aurait lieu aujourd'hui dans les usines d'Argenteuil

dans les usines d'Argenteuil
Versailles, 4.— Dix-sept pelotons de
gardes mobiles assureront à partir de
gardes mobiles assureront à partir de
d'ordre à la rentrée des ouvriers dans
les usines. En effet, les ouvriers protestent contre les sanctions qui ont été infligées à la suite de la grève du 30 no
vembre et on leur prête l'intention de
rentrer normalement dans les atellers
mais de faire la grève des bras croises
si astisfaction ne leur est point Honnée.
C'est pour parer à tout incident que ces
forces policières assureront le service
d'ordre.

#### Le travail reprendra mardi à la Manufacture des tabacs du Havre

Le Havre, 4. — La Direction des l'abacs du Havre a informé le person nel intéresse que les ouvriers et ou vrières ayant cesse le travail le 30 no vembre seront readmis à travailiemandi matin 6 décembre, aux heures habituelles,

#### La situation dans l'aviation à la suite de la grève du 30 Novembre UNE CONFERENCE DE LA FEDERATION DES MÉTAUX

UNE CONFERENCE
DE LA FEDERATION DES MÉTAUX
Paris, 4. — La section de la Fédération des Metaux avait organisé ce mition, à la Maison de la Mutualité, une
conférence pour la presse sur le situation dans l'aviation à la suite de la
grève du 30 novembre. M. Costes, deputé, président de l'Union Syndicale des
ouvriers Metallurgistes de la région
parisienne, a fait un exposé dans lequel
il a notamment affirmé que les ouvriers
avaient toujours répondu à l'appel du
Gouvernement chaque fois que la situation extérieure l'avait exigé. Il a indiqué également qui apres juin 1936, la
production de l'industrie aéronautique
avait augmenté, maigré l'institution de
la semsine de 40 heures. M. Costes dest
élevé contre les allegations selon l'esque le grand patronat risquent de désorganiser la production.

#### Indemnité de préavis Une note du Conseil juridique de la C.G.T.

de la C.G.T.

Paris, 4. Le onseil juridique de la C.G.T. communique la note suivante :
« Par mesure de représsilles, un certain nombre d'employeurs a émis, ces jours-ti, la prétention de soustraire des leuilles de paye de la semaine de travail à titre d'indemnité de préavis, ce qui aurait pour résultat d'obliger certains travailleurs à débourser une certaine somme puisque le total de leurs salaires est inféreur pour les semaines considérées à ceitif qui leur est réclamé-à titre d'indemnité et qui comprend naturellement une semaine compléte de travail.

les semsines considérées à ceiui qui leur est réclamé-à titre d'indemnité et qui comprend naturellement une semaine compiète de travail.

9 Il y a dans ces prétentions quelque chose qui révoite le bon sens et l'inonsétel. Nous pourrions, s'il a'agissait d'un droit dont les employeurs peuvent se prévaioir, nous indigner, sans plus En la conjoncture présente, nous En la conjoncture présente, nous contraites du dit necessaires pase que ces prétentions sont contraires à la loi.

3 Afin que nul ne l'ignore, nous rappeions qu'en vertu de la loi aucune compensation ne peut s'opérer au profit du patron entre le montant des assaires dus par lui a ses quivriers et les sommes qui fui seraient dues à lui-même à quelque titre que ce soit. Qu'il suffise après ce cappel à la 'légalité, de préciser que l'article 104 du Livre ler du Code du Tra-vaii stipule que les contraventions à l'article 44 sur le paiement des salaires sont passibles d'amendes. — Signe : Le Conseil Juridique de la C. G. T. »

#### Une résolution des Secrétaires des Syndicats

de la régiou parisienne de la region parisienne
Paris, 4. — Les secrétaires des syndicats de la région paraienne se sont
réunis, ce matin; rue d'Angoulème, et
après un exposé de M. Reynaud, ont
sdopté une résolution dans laquelle ils
rennent des dispositions analogues à
celles prises hier par la réunion des syn
dicats des principales industries tou
chées par le lock-out et les licenciements.

#### Un Ordre du Jour de la C.A. du P.S.F.

du P.S.F.

Paris, 4.— La Commission administrative du Parti Socialiste Français a adopte, hier à l'unanimité, un ordre du jour présente par M. Georges Etlenne, secrétaire général, « adresant son salut le plus fraterne) à la C. G. T., s'élevant avec vigueur contre les mesures prises ou annoncées par le gouvernement contre les grévistes du longueur proposition de l'Union Socialiste Républicaine Paris, 4.— Le petit congrès de l'Union socialiste républicaine s'est ouvert, ce gouvernement contre les grévistes du la présidence de M. Frossard du novembre, déplorant la carrence du Carlament, a'insurgeant contre la poli-30 novembre deployant la carrence du Parisment, s'insurgeant contre la politique de rapprochement et l'entente svec le gouvernement hilterien au moment où ce gouvernement, après avoir yolié la Tehécoelovaquie, assassine et dépoulle les israélites, s'indignant des paroles qui vienment d'être prononcées à la Chambre italienne ».

#### AU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DES SYNDICATS DU TEXTILE (C.G.T.) A LILLE

(C.G. I.) A LILLE
On note communique:

« Le Congrès des Syndicats Confédérés
du Textile, representant 10 000 syndiqués, s'est réuni le 4 décembre. à l'éffet
d'examiner la position à prendre concernant les événements actuels.

» Il félicite les travailleurs du textile
du département qui ont répondu a
l'appel de la C.G.T. pour la journée de
protestation du 30 novembre. En effet.
l'effectif des grévistes a été de 90 % dans
notre corporation et 's'il n'a pas été
complet, sela tient en genéral aux mesures iniques priser par le Gouvernement
contre les travailleurs étrangers et la
propagande náfaste des vyndicats ibree
et fascistes.

propagnide náfaste des vyndicais inte-et fascistes

> Le Congrès élève une vehéments
protestation contre l'arrestation erbi-traire des travailleurs.

> Il décide une pleine solidarité mo-sile et matérielle envers ces camarades victimes de la repression patrunale et gouvernementale,

> Le Congrès suggere la création, dans



ROUBAIX CENTRE REGIONAL

chaque centre touché, de comités locaux très larges, groupant le plus possible de pursennalités capables de soutenur et de céfendre nos camarades, et réclame la libération immédiate de tous les travailleurs emprisonnés, qui doivent revrouver leur droit civil au moye s'd'une amnistle totale,

» Devant les événements presents, le Congrès décide : la résistance partout où des camarades seront ou touchés par des sanctions ou licenciés et dans les usines où l'on veut supprimer les a altages acquis, la solidarite en faveur des camarades en grève, qui concerne:

» 1º Solidarité en atérielle de seux qui travaillent (collècte, etc...)

camarades en grève, qui concerne :

» 1º Solidarité n'atérielle de Jeux qui travaillent (collecte, etc...)

» 2º Refus de pratiquer des heures supplémentaires tant qu'il existera des camarades licenclés.

» Le Congrès designe trois camarades charges de se mettre en rapport avec les congressistes d'autres corporations pour coordonner les efforts et pour l'application de décision- communes.

» Le Congrès demande à tous les nilitants textiles de faire une large campagne d'éclaireissement sur les méfalts de l'application jes décrets lois et des charges nouvelles qui vont ; appesantir sur la casse ouvrière et l'erende également à chaque syndicat de préparer, en raison même de l'application de ces décrets un eahler revendicatif qui aura pour but de maintenir le standard de vie des travailleurs du Textile.

» Il indique de démasquer les mangouvres des syndicats professionnels et syndicats libres, de la radio, qui, en faisant croire que notre grève du 30 novembre était positique, se sont faits les artisans de l'application de ces décreta-lois.

» Le Congrès se sépare en exhortant tous les travailleurs à la lutte pour la contre les décreta-lois.

## LES DÉCRETS-LOIS

#### Un référendum des Anciens Combattants

des Anciens Combattants

Paris, 4.— La Confédération Francaise des Associations d'Anciens Combattants et de Victimes de la guerre
annonce qu'elle organise un réferendum
dont les résultats seront communiqués
au chef du Gouvernement au sujet des
décreta-lois et des sacrifices demandés
aux Anciens Combattants et Pensionnés
de guerre. Des formulaires spéciaux
seront remis gratuitement ou adresses,
contre timbre ou enveloppe timbrée, à
tous ceux qui en feront la demande à
la Confédération Française, 68 rue de
la Chaussée-d'Antin, à Paris (IX\*).

#### Une protestation des amputés de guerre

Paris, 4.— Neuf cents amputés de guerre, membres de l'Association générale des Amputés de guerre, réunia aujourd'hui à Paris, communiquent le texte d'un ordre du jour par lequel ils protestent contribution exceptionnelle de 2% au même titre que les revenus profesionnels et à défaut, d'un amendement gouvernemental, demandent au Farlement, appelé à ratifier les décreta-lois, d'exclure les pensions d'invalidité de loute contribution.

D'autre part, considérant que, du fait

D'autre part, considérant que, du fait de l'augmentation du coût de la vie, les pensions et allocations spéciales des invaildes de guerre ont subi une dépréciation dépassant 40 % (en tenant compte des rajustements partiels obtenus en 1937 et 1938), les signataires de mandent que soit reieve le taux des allocations spéciales aux grands invalides. afin de realiser un rajustement équitable de leurs pensions au coût de la vie.

#### Un discours de M. Vincent-Auriol

Angoulême, 4. — Au cours d'une ré-nion contradictoire tenue hier soir, M union contradictoire tenue hier soir, M. Vincent-Auriol, ancien ministre des Frinances, après s'être attaché à justifier la politique financière qu'il avait menée au gouvernement, set élevé contre les récents décrets-iois, il a rappele le serment prononcé, le 14 juillet 1985 à Paris par MM. Jouhaux. Thorez, Blum et Daladier, et qui créa un climat favorable pour le Front Populaire eux élections suivantes. L'orateur a conciu en ces termes; « M. Daladier a divisé le pays quand Il failait l'unir, créant un divorce entre la classe ouvrière et le reste du pays. Au moment où des cris menacants nous parviennent de Tunisie, camarade. Vous ne permettrez pas ça. vous serez les avocats de la justice et de la paix. »

Les orateurs qui sont intervenus ce mati-ont manifesté leur hostilité aux décrets lois ou tout au moins à certaines dispo-sitions figurant dans les décrets. La grère a ensuite fait l'objet des préoceu-pations du congrès.

#### UN DISCOURS A NYONS DE M. MAURICE THOREZ

Nyons, 4. — Cet après-midi à Nyons M. Maurice Thores, secrétaire général

## PAIX ET HORREUR DE LA GUERRE

Londres, 4. — Dans une lettre adressée M. W. Monair Snadden, candidat con-rvateur national, contre la duchesse Atholi, à l'election partielle qui doit roir lieu le 21 décembre dans la circons-pition de Etinrose et du comté-de West erth, M. Neville Chamberlain déclare stamment:

## Nouveaux incidents sanglants en Palestine

sanglants en Falesune

Jérusiem 4. — Les incidents en Falestine ont fait aujourd'hui quatre morts;
un groupe de rebelles ont tué deux paysans dans un village près de Djenina.

A Haiffa, un Arabe a été abattu à
coups de feu Le village de Rafr-Rouaris
a été l'objet d'investigations des troupes,
a Deux habitants ont tenté de s'entiur
et out refusé d'obéir à un ordre d'arrêt.
Les sentinelles tirèrent, en tuant un et
blessant grièvement l'autre.
On signale des attaques d'insurgés
contre le poste de police de Naplouse,
les cantonnements militaires de Gaza et
le faubourg juif de Jeffa.
Il n'y a pas eu de victimes.
D'autre part, une bande armée a attaqué une partouille
Le train de Lydda à Tel Aviv a déraillé
à la suite d'un attentat.

Trente rabbins allemands

#### Trente rabbins allemands sont autorisés à entrer en Palestine

Londres, 4. — On mande de Jérusalem à l'agence Reuter : Les autorités palesti-niennes ont accordé des permis d'immi-gration à trente rabbina allemands.

#### UN SECOND CANAL RELIERAIT L'ATLANTIQUE AU PACIFIQUE

Washington. — La construction d'un nouveau canal qui religrati l'océan Atlantique à l'océan Facifique à travers le Nicarsqua, retient l'attention des milleux officiels et des membres du Congrès de la capitale, déclare le correspondant du « New York Timas ». Le fait que deux canaux latéraux auraient une valeur inconfestable en cas de guerre est appuye par les chefs de l'ampée américaine, car, disent-ils, le canal de Panama peut trep facilement être détruit, tandis que la destruction de deux canaux autres plus dificile. Le coût du canal unvisage serait de 726 millions de dollars, sa longueur de 276 kms.

#### LE STATUT DES ÉTRANGERS

Paris, 4. - Le « Journai Officiel » ouose ce maun:
. Intérieur : Par décret, l'article 4 du
décret du 14 mai 1938 réglementant les
conditions du zéjour en France des
strangers est remplacé par les dispositions suivantes :

strangers est rempiace par les dispussitions suivantes.

e. La carte d'identité est valable pour tous les départements sauf œux de Moselle, Haut-Rhin et Bas-Rhin En outre, le Ministre de l'Interieur peut, en toutes circonstances, interdire aux étrangers tels autres départements qu'il iuge utile ou inversement limiter la validité des cartes d'identité ou des récipissés à un ou plusieurs départements.

ou plusieurs départements.

» Il est fait mention, sur chaque carte ou chaque récipissé de sa validité territoriale. Le transfert du domicile ou de la résidence dans les départements interdits ne peut-être effectué sans autorisation préalable du préfet dont depend la localité où l'intéresse désire se rendre. La demande sur papier timbre est adressée directement par le requérant à la préfecture qui y appose son avis et la retourne à l'intéressé après avoir fait connaître as décision au commissaire de police (ou à défaut au maire) de la commune ehoisie comme futur domicile ou résidence. Une mention spéciale, rendant la carte d'identité ou le récipia-é valable pour le ou les départements nivisages est apposée sur la carte.

» La carte d'identité ou le recipiasé ne

» La carte d'identité ou le récipissé me permet à son titulaire que d'exercer la profession ou se livrer au genre d'occu-pation qui figure sur le titre à la rubri-que «profession».

» Tout étranger qui enfreindra ces dispositions fera l'objet d'un arrêté d'ex pulsion. Ces dispositions sont applica-oles à l'Algèrie. »

#### LA PRINCESSE ANNE DE FRANCE VIENT DE NAITRE

Bruxelles, 4. — Le secrétaire du comte de Paris a communiqué à la presse l'in-formation sulvante : « Ce matin, à h 15, est née au Manoir d'Anjou la princesse Anne de France, cinquième enfant du comte et de la comtesse de Paris, »

du Parti communiste français, déput de la Seine, a prononcé un discours dans lequel il a fait d'abord une critique des récents décrets-lois.

des récents décrets-lois.

L'orateur a dit d'autre part : « On frappe des ouvriers ayant usé du droit légal de grève et l'on fait cela après avoir violé la loi pour empêcher, par la force, les travailleurs des services publics de se joindre au mouvement de protessation contre les décrets-lois. On processation contre les securement (at cela après avoir foulé aux piets le droit syndical et le droit de grève. D'est là une œuvre de division de la France se produisant à un moment où l'union est plus necessaire que tamais » Le secrétaire général du Parti com muniste à conçiu ; « Unis, pous ailons de la contre les décrets des contre les décrets de

## L'assemblée générale de la Fédération ECHOS de la Première Région Colombophile a eu lieu hier à Lille

matin
ilée générale de la recous la preégion Colombophile, sous la preégion Colombophile, sous la preégion Colombophile, sous la prede M. Louis Palliez, président
qu'entouraient MM. Maurice
son (Lille), Appourchaux (Béthualler, Rionry (Seelin), Welcomme
(Tourcoing). Cordonnier Alfred
(Tourcoing). Cordonnier Alfred
(Tourcoing). Cordonnier Alfred
Alfred (Arrice Lauxe Benri
Alfred (Arrice Lauxe Benri
Lauxe Gaston (Ambléteuse).
Leaur Gaston (Ambléteuse).

de propagande at la la Région qui méritent de retenir l'attention :

» Notre classement en tête à l'Olympiade de Bruxelles. Il est certes d'interêt national, mais les colombiers du Nord

et CARNET

JEUX

Saint du Jour : Saint-Sabas.

METEOROLOGIE. — Station de Lille :
Observations faites :e 4 décembre, à 9 h. 30 :
Baromètre : 765 mm. 8 ; hansee despuis la
veille, à 17 h. 45 : 4 mm. 5 Thermomètre :
Fraude : 20 : Minima : 16 ; Miscuma de la
veille, à 17 h. 45 : 4 mm. 5 Thermomètre :
Leur d'eau tombée depuis la veille. à 17 h.
45 : Néant : Direction du vent : Sud-Sud-Ede
Est ; Force : Faible : Direction des niages:
Sud - Sud - Sat : Est au ciel : Niageur :
aujourd'hui : Frojd ; heau ; broutijard
matinal.

D'ESPRIT

pour s'amuser

en famille...

LA PROMESSE TROMPEUSE

Un homme d'esprit a'était fait cons-

ruire une riche demeure à la campe

gne ; sur le fronton de la porte d'entrée, il a'avisa de faire graver cette inscrip-

« Cetté propriété appartiendra à qui pourra prouver être vérita-biement content de son destin. »

- C'est mol 1 lui répondit le proprié

— Prendre possession de cette maison et de ses dépendances riposta l'incounu, car personne n'est plus content, ni plus

Vous trouverez la réponse plus loin

souffre de contusions internes; M. Lito Georges, 15 ans, blessé à un ceil et à une jambe; Andre Casiez, 16 ans blessé à un ceil et à une jambe et à la tête; M. Jean Watel, 19 ans, chiese à la tête et aux mains; Mile Lydie Perin, 19 ans, coif-feuse à Péronne, qui a une fracture euverte à la jambe; M. Fernand Delachambre, 13 ans, de Roisel, qui a des contusions et M. Kleber Courion, 27 ans, demeurant à Vermant, qui a une fracture à la jambe gauche
La locomotive était conduite par le méaniclen Linclant, de Péronne, accompagné du chauffeur Opros, demeurant à Flavicourt, qui aont sortis endetunes de l'accident.
Le docteur Paris, chirurgien à Amiens, est arrivé rapidement sui les lieux et prodigua ses soins aux taresés. Peu après arrivèrem le sous-parést de Péronne, Mo D'antérêntaire de Peronne.

LA RIXE MORTELLE

entre deux frères

à Saint-Aubert Le meurtrier, arrêté, a passé

des aveux à la gendarmerie

aire. Que désirez-vous ?

heureux que moi...



Le Bureau au cours de l'assemblée générale. On voit, de gauche à droite : MM. BRIDEL, Secrétaire administratif de la Fédération ; PALLIEZ, Président général de la Fédération ; CANNESSON, Vice-Président général ; MALLET, Président de la Section de Propagande, et le Capitaine CASTAGRE . Chef du Service Colombophile de la Zone A. (Photo Révell)

#### Les rapports

M. PALLIEZ ouvrit la séance et prononça une almable allocution. On 
approuva le procès-verbal de l'assemblée 
générale du 3 avril 1938.
Des rapporte qui furent lus et adoptés 
nous donnerons les principaux extraits; 
Sous-Groupement de Lilie (M. V. Leleu). — « Trop de compétitions s'orga-

tiguing to the second of the s

ier des prix dans des épreuves squeletiques 7 »
Sous-Groupement de Valenciennes
(M. A Raves). — « L'union tant désirée
et qui peut seule donner la vitalité indispennable à toute oblicativité commence
à se faire sentir au sein des groupements. Grâce à elle nous enregistrons,
de plus beaux résultats, tout en allégeant les charges qui pèsent sur les
sociétés et les colombiers ».
Greupement de Saint-Pei (M. Ch.
Benoit); Sous-Groupement de Béthune
(M. Appourchaux); Sous-Groupement
é Hazsbrousk (M. H. Planque); Fédération d'Hazsbrousk (M. R. Boorteel);
Fédération de Bunkerque (M. J. Pluries);
Groupe de Boulegne (M. G. Lesur). —
Du rapport de M. Sartorius président
de la section d'instruction, voici un
extrait;

de controle et de recensement, donn des chiffres :

« Les effectifs relevés actuellemen sont : pour le département du Nord acciétés, 407 ; fédérés 18.907-18.678 pigeons, 315.107. Pour le département d Pas-de-Calais : acciétés, 283 ; fédérés 2.259-10.688 pigeons, 173.433 fédérés 2.259-10.688 pigeons, 173.433 fédérés cociétés, 690 ; fédérés, 24.266-29.344 pigeons 488.540 p

oigeons 488.540 »

On entendit M. M. Cannesson, président de la section de protection :

« En ce qui concerne les primes, notre ection a décalasé 35.751 fr. 45 pour la lestruction de 7.205 rapaces, ce qui fait in total de 430.873 fr. 50 pour destruction de 98.145 oiseaux de prote ».

en-Artois), Benoît Charles (Saint-Pol-sur-Ternoise) tous vice-présidents : le secrétaire général, M. Brams Eugène (Commerciale de Lille avec des jeunes rai, M. Donnaint Auguste (Lille) ; le capitaine Castagnet, chef du Service Colombophile de la zone A.

Le rapport moral

M. Eugène Brams lut le rapporè moral :

« Il est, à notre avis, un facteur déterminant de la chute verticale à laquelle nous assistons :

» La réduction de l'elevage aujour-d'uni enregistrée n'est-elle point la répirque naturelle aux regrettables pratiques instaurées dans nombre de sociétés, soit par la limitation des effectifs pouvant ètre engagés dans un concour; par un même amateur, soit par les réductions apportées dans l'étendue du rayon en déhors duquel nui ne peut participer aux concours organisés par teile ou telle autre société ? et, soit dit en passant, n'assistents-nous point en des temps plus ou moins éloignés, à l'organisation de concours dont la participation sera limitée aux seuls colombiers existants dans une même rue ?

» De telles pratiques compromettent l'intérêt général et sont, au surplus, anti-sportives.

» Elles sont, toutefois suffisantes pour justifier pour nombre d'amateurs, l'inutilité de nourrir et entretenir des effectifs dont l'utilisation leur est mesurée, parfois même interdite.

» Ces constatations en sont point presider à l'agons publierons prochaimes ». Nous publierons prochaimement ces classements.

On entendit le rapport, du Trésorier genérat (M. Donnaint), et celuit du Président général de la Fédération (M. Palliez).

#### Les vœux

### DANS L'ADMINISTRATION DES FINANCES

De l'Officiel: M. Laurent Fleichmann, receveur particuller des finances de pre-mière classe, affecté à la Trésorerie géné-rale du Bas-Rhin, a été nommé receveur particuller des finances de l'arrondisse-ment de Boulegne-sur-Mer, en remplace-ment de M. Cagniart, admis à la retraite.

M. André Barbler, receveur particulier des finances de deuxième classe, affecté à la Trésorerie générale du Pas-de-Calais, a été promu sur place à la première classe de son grade.

M. Anthème Hannotte, nommé receveur particuller des finances de Cambra et non installé, a été nommé receveur particuller des finances de Montargis (première classe), un remplacement de M. Deniau, qui a permuté avec lui.

M. Auguste Deniau, nommé receveur articulier des finances de Montargis et non installe, a été nommé receveur parti-culier des finances de Cambrai.

#### UN CRI D'ALARME DES PÊCHEURS A LA LIGNE

On nous signale la capture dans l'As et dans la Colme de crabes chinois. Cha-cuit connaît la voracité de ces crustaces qu'i ne respectent pas plus le frai des colssons que les tignes des pêcheurs. La rareté des seiles pêches dans l'Yser doit cette année être attribuée à ce sadeau qui nous vient d'Allemagne où le crabe chinois pullule.

Les captures de tout crabe eninois doit être signalée à M. Ernest Renart, secré-taire sénéral-trésorier de la Fédération du Nord et du Pas-de-Caiais, 7 place de l'Abattoir, à Roubaix, qui centralisera tous renseignements utiles pouvant aider à la lutte contra ce flésu.

# PRÈS DE PÉRONNE

# tamponne un autocar

#### Il y a deux morts et plusieurs blessés

Une effroyable collision s'est produite hier soir, à qualques kilomètres de Péronne, sur la route de Cléry, à l'endroit où celle-di est traversée par ligne du chemin de fer économique, au lieu dit d'Orghot de marchandises venant de Peronne a heurté violemment un autobus qui fait le service de Saint-Quentin d'Amiena. Une locomotive, qui trainait trois wagons chargés de betteraves, heurta l'arrière du car, qui pivota sur lui-même et fut complètement broyé sous et choc.

lui-méme et fut complètement proye sous le choc.

En même temps, la locomotive dérailiali et se renversait dans le fossé, à
gauche de la voie En se renversant, la
locomolive avait accroché un malheureux
qui se trouvait enlise sous l'aile, en
avant des tampons, et qui n'evait pui
encore être dégagé au milieu de la soirée.
Pour l'instant, on a relevé les corpode Pierre Auvret, lá ans, demeurant s
Roisel (Somme), étéve à l'Eccel indusirielle d'Albert. D'après les papiers qu'on
a pu rectirer de la poche de la victime
ensevelie sous la bocomotive. a'agira'.

s pu retirer de la poche de la victime ensevelle sous la locomotive. il s'agtra'. je M. Roland Thuet. agé de 14 aus demeurant également à Roisel et élève de l'Ecole Industrielle d'Albert.
De plus un certain nombre de blessés ont été transportés à l'hôpita ide Péronne. En voicl ies noms:

M. Daniel Dubois, 36 ans, étectricien va Roisel, qui a subi, des son arrivée l'amputation des deux jambes son étai est déssepéré; M. Pruvost. d'Amiens chauffeur du car, blessé à la main,

# Une locomotive

des aveux à la gendarmerie

Nous avans signale en son temps
u'une rixe mortelle s'était produité à
saint-aubert, le samedi 26 novembre,
entre deux freres, Pherre et Leon Valentin. Ceux-ca venus depuis le 10 octobre
en cette commune s'occupatent de charrois de bettéraves et vivalent svec feur
femme dans la même maison.
Samedi après-midi, douc, une temme
de la maison, ourauly na mome scord.
Puis le calme revint, mais l'apres-midi
le docteur vint; le lendemain ce fut M.
le docteur vint; le lendemain ce fut M.
le docteur Duminil qui fut appele et il
ordonna le transfert de Pierre Valentin
a l'hôpital de Cambrai. Ce derner subur
la trépanation, car il avait reçu un coup
sur la tête et une fracture du crâne
avait êté relevée par le praticlen.
En dépit de ces onns, le maiheureux
succombs le soir de son admission.
Le lendemain, Leon Valentin et les
deux femmes, la alenne et celle du défunt, vinrent à Cambrai, logerent à
l'hôtel. Dès qu'ils apprirent la mort du
clesse, un conseil de guerre se tint et
Leon partit, ayant charge ses meubles
sur son camion. Les deux femmes reterent jusqu'au mardi et, convoquees au
cabinet du juge d'instruction, elles soutant le cause d'un accident. Il était
tombé de son camion l.—
Cependant, la conviction du magistrat
et des enquêteurs était faite et un mandat d'arrêt avait éte lance contre le fuglif qui avait telephone à son patron, M.
foulon, à Hay-les-Roses (Seine), lui
disant se rendre à Rosoy-en-Brée (Seineet-Marne).

#### Un Conseil de Guerre

l'attitude de la femme du défunt ét de celle du meurtrier, que « c'était une autre histoire ». Il nous était revenu, en effet, qu'une question d'assurance tait venue se grefier sur cette affaire. Le frère étant mort, la situation de la velue s'averait délicate, sans soutien.. De plus, si le meurtre était découvert, elle n'avurait rien à gagner à l'arssistation de son beau-frère : sucune indamuté a seperer 1 Alora, un oonseil de guerre se tint.. On ne dira fien, ou pluiét on sou-lieadra tous que c'est un accident.. Comme cela, Léon Valentin reste tranquille, et l'assurance verse l'indemnité ou la rente prévue.. Le tour était simple, il aurait pu réussir si des temoins n'avaient vu ne partie de la scène, et ai le départ de Léon, trop précipité, ne ressemblait à une fuite...

La gendarmerie a donc arrêté Léon Valentin dans la region d'Hay-lee-Rosec qui, cuisine habilement, entra dans la voie des aveux.

Il declara qu'au cours d'une discussion, tous deux étant irres, Pierré le frappa, alors, rendu furieux, il autst un baton et en frappa son frère. On sait la suite. Four es qui est de la dissimulation de cette rixe, il avous que es helle-sœur avait décidé que l'en mettrait la chose, sur se compte d'un accident, ce qui lui permettrait de toucher l'assuranos.

La chose est donc elaire maintenant, et la chimnicité des deux femmes ne fait aucun doute.

Disons en terminant que le meurtier strivers à Cambrai dans la matinée da lundi. 
La D.

" DÉDÉ ET DOUDOU " LES JUMEAUX FACÉTIEUX





